

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 25 octobre 2022		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21  PRESENTS : 12  VOTANTS : 13  QUORUM ADMINISTRATIF : 11	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME  <b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI  <b>POUVOIRS :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO  <b>ABSENTS :</b> RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, FRANCK PACCARD ET PHILIPPE ROISINE	<b>VOTES :</b>  POUR : 13  CONTRE : 0  ABSENCES : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 18/10/2022		

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO  
Délibération n°22-48

**Objet : Administration générale – Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical**

Vu l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L5211.11 du CGCT ;

Considérant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

**Mardi 13 décembre 2022 de 18h à 19h30**

**Mairie d'Ugine, siège du SMBVA**

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<<

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve le lieu de réunion du prochain comité syndical.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

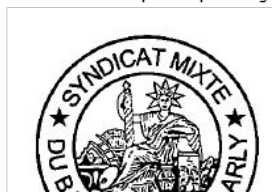
073-200035061-20221025-22-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Affichage : 27/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ugine, le 27/10/2022

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO